Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_23-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_23**

OBJET • Création d'un emploi non permanent qualité des eaux et Sage

Nombre d'élus communautaires • 48

Présents • 38

Pouvoirs • 09

Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_23-DE

Olivier BELLEC expose qu'au sein de la Direction de l'Eau, le service Grand cycle de l'eau assure les missions suivantes :

- L'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sud Cornouaille
- La mise en œuvre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de la Forêt (PLAV)
- La Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)
- La réhabilitation et la protection du bocage (programme Breizh Bocage)

Le service est actuellement composé de 8 agents.

L'activité du service a fortement évolué depuis 2024 et devrait encore s'accroitre en 2026 du fait :

- De la mise en œuvre d'études et d'actions suite à l'approbation du PAPI complet en 2024 et à un cadre réglementaire renforcé (Loi Climat et Résiliences) : étude submersion sur les quais de Concarneau, étude de Cartographie de recul du trait de côte, mise en place de dispositifs de suivi du Trait de côte
- De la poursuite du plan algues vertes et de la mise en œuvre des actions inscrites à l'Accord de territoire 2026-2028
- De la mise en œuvre de la feuille de route du SAGE 2026-2030 et du lancement d'un volet quantitatif dans la perspective de la révision du SAGE

Pour s'adapter à cette évolution, il est proposé de recruter un chargé de mission Qualité des eaux & SAGE dans le cadre d'un Contrat de projet de 3 ans (catégorie B). A noter qu'il s'agit d'un recrutement à moyen constant suite au départ du technicien agro-environnement en septembre 2025.

Sous l'autorité de la responsable du service, le/la chargé(e) de mission aura pour missions :

- Le suivi et évaluation de la qualité des eaux du Plan algues vertes (PLAV) : 60% du temps
- L'appui technique au SAGE notamment sur le volet quantitatif : 40% du temps

Il est précisé que le poste de chargé de mission serait subventionné à hauteur de 70% à 80% par les partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Bretagne et Département du Finistère). Le reste à charge sera par ailleurs partagé avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et Quimperlé Communauté, soit un reste à charge estimé à 4 000 € pour CCA.

Vu les articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique,
Considérant les avis favorables de la commission Moyens Généraux du 4 février 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Autorise** la création d'un emploi non permanent de Chargé de mission Qualité des eaux et SAGE à temps complet de catégorie B pour mener à bien le projet décrit ci-dessus ;
> **Autorise** Monsieur le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat de projet afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : PRESIDENT